

Résolution sur le Sri Lanka

2009/2735(RSP) - 22/10/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 60 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions, une résolution sur le Sri Lanka.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts /ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement déplore vivement le fait que plus de 250.000 personnes soient toujours maintenues dans des camps et demande au gouvernement sri-lankais de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser un retour rapide des personnes détenues et de mettre à leur disposition de toute urgence une aide humanitaire, conformément à l'obligation qui est la sienne de protéger toutes les personnes dépendant de sa juridiction. Il souligne la nécessité d'inciter le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les agences spécialisées des Nations unies à jouer un rôle clé à cet égard.

La résolution invite tous les dirigeants tamouls à s'engager sérieusement dans un règlement politique et à renoncer au terrorisme et la violence une fois pour toutes.

Le Parlement invite les autorités du Sri Lanka à :

- permettre aux organisations humanitaires d'accéder librement aux camps afin de fournir l'assistance humanitaire nécessaire aux personnes détenues, compte tenu notamment de l'arrivée imminente de la mousson dans le nord du pays;
- appliquer les normes internationales en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre des procédures judiciaires à l'encontre des membres des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE),
- cesser la répression qu'il mène contre les médias en vertu de sa législation anti-terroriste et reconnaître la liberté de la presse ;
- revoir, le conflit étant terminé, sa législation anti-terroriste et garantir la conduite d'enquêtes exhaustives, ouvertes et transparentes pour tous les cas de violation présumée de la liberté des médias;
- accélérer ses plans de réconciliation et de décentralisation régionale selon les termes de la Constitution du pays;
- accorder une plus grande attention au nettoyage des champs de mines, dont l'existence constitue un sérieux obstacle à la reconstruction et au redémarrage économique. La Commission, en particulier, est invitée à financer un soutien supplémentaire pour une action d'urgence contre les mines au Sri Lanka.

Le Parlement apprécie l'élaboration par le Sri Lanka, d'un plan d'action national pour la promotion des droits de l'homme (NHRAP). Il prend acte de la tenue pacifique d'élections locales dans le nord du Sri Lanka, et se félicite de l'introduction d'un projet de loi sur l'aide et la protection de la victime et du témoin.

Les députés estiment enfin que la reprise économique du Sri Lanka dépendra dans une large mesure de l'investissement direct étranger et aussi d'un soutien continu de la part de l'Union. Ils demandent à l'opinion publique internationale de maintenir ses dons humanitaires afin de contribuer à l'instauration d'une paix durable. Ils invitent en outre les donateurs internationaux à lier les financements destinés aux camps au respect des engagements pris en matière de réinstallation ainsi qu'à mettre en œuvre un programme assorti d'un calendrier précis en ce qui concerne l'aide apportée aux camps.